



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

PSL EL Aerosol

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PSL EL Aerosol

Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Lubrifiants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise IDfyp
98 rue de Bâle
67100 Strasbourg
Tel: +33(0)3 88 31 28 75
Fax: +33(0)9 70 10 15 30
Homepage: www.idfyp.com
Mail: contact@idfyp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence +33(0)3 88 37 37 37 --- Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Strasbourg

Date d'émission 24.09.2018

Version GHS 1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Aérosols, Catégorie 3, H229

L'huile minérale hautement raffinée contient <3% (p/p) d'extrait de DMSO selon IP 346 et n'est donc pas classée comme cancérigène.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit 2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve, No.-CAS 111-76-2, No.-CE 203-905-0

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Mélange.

Composants		Identificateur de produit
distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	45% - 55%	No.-CAS: 64742-53-6 No.-CE: 265-156-6
2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve	1% - 4%	No.-CAS: 111-76-2 No.-CE: 203-905-0 No.-Index: 603-014-00-0
distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	1% - 2%	No.-CAS: 64741-88-4 No.-CE: 265-090-8
1,1,1,2-Tetrafluoroethane (R134a)	25% - 50%	No.-CAS: 811-97-2 No.-CE: 212-377-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon par précaution.
Contact avec les yeux	Pas de dangers qui requièrent de mesures spéciales. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Ingérer immédiatement environ 350 ml (5 ml/kg de poids) de suspension de charbon actif. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif. Contrôle du système circulatoire. Oxygène, si nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser un produit chimique sec, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Les solvants peuvent créer une pression excessive en cas d'incendie. Les récipients fermés hermétiquement peuvent éclater et prendre feu. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. La combustion produit des fumées irritantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Méthodes particulières d'intervention	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Enlever toute source d'ignition. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Conseils pour les secouristes	Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Faire attention à l'étalement du gaz au sol (plus lourd que l'air) et à la direction du vent.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Le produit s'évapore facilement.
6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
-------------------------------	--

2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve (CAS 111-76-2)

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	20 ppm TWA 98 mg/m3 TWA
EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure	50 ppm STEL 246 mg/m3 STEL

Limit Values - STELs	
France - Occupational Exposure Limits - TWAs (VME)	10 ppm TWA [VME] (restrictive limit)
France - Occupational Exposure Limits - STELs (VLCT)	49 mg/m3 TWA [VME] (restrictive limit)
	50 ppm STEL [VLCT] (restrictive limit)
	246 mg/m3 STEL [VLCT] (restrictive limit)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareil respiratoire avec filtre AX.
<i>Protection des mains</i>	Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue. Gants en Nitrile. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	En cas de contact complet: Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Parfum d'agrumes.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	non applicable
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	298 °C
Point d'éclair:	148 °C
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	Non déterminé.
Hydrosolubilité:	non miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Gaz sous pression
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Solvants appropriés	Soluble dans des hydrocarbures
Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Risque d'ignition.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
10.4. Conditions à éviter	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de la chaleur et des flammes.
10.5. Matières incompatibles	Des oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (EPA_HP) Inhalation LC50 Rat = 2180 mg/m³ 4 h(EPA_HP) Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (EPA_HP) 2-butoxyethanol (CAS 111-76-2) CL50/inhalatoire/4h/vapeurs 2.2 mg/l. distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (IUCID) Inhalation LC50 Rat > 5530 mg/m³ 4 h(EPA_HP) Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (JAPAN_GHS) 1,1,1,2-Tetrafluoroethane (R134a) (CAS 811-97-2) Inhalation LC50 Rat = 1500 g/m³ 4 h(NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	N'est pas irritant lorsqu'il est appliqué à la peau humaine.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas d'irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Les expositions excessives peuvent affecter la santé humaine, comme suit: Toux..

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Oncorhynchus mykiss >5000 mg/L (IUCLID)

Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L (IUCLID)

Toxicity Data

2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve (CAS 111-76-2)

EU - Ecolabel (66/2010) - The ingredient has not been tested.

Detergent Ingredient Database -

Anaerobic Degradation

EU - Ecolabel (66/2010) -

Detergent Ingredient Database -

Aerobic Degradation

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Lepomis macrochirus 1490 mg/L [static] (EPA)

Acute Toxicity Data LC50 96 h Lepomis macrochirus 2950 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L (EPA)

Toxicity Data

distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Oncorhynchus mykiss >5000 mg/L (IUCLID)

Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L (IUCLID)

Toxicity Data

12.2. Persistance et dégradabilité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation	Pas d'information disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	On ne s'attend pas à une absorption par le sol.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 13 02 06, 13 02 08, 16 05 04, 15 01 04.
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS asphyxiants. Classe 2. Étiquettes ADR/RID 2.2. Code de classement 5A. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E0. Code de restriction en tunnels E
IMDG	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS, asphyxiant. Classe 2. Étiquettes IMDG 2.2. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E0. No EMS F-D, S-U. Polluant marin: Non.

IATA	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: Aerosols, non-flammable. Classe 2. Etiquettes IATA 2.2. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203 (75 kg). Instruction d'emballage (LQ): Y203 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 203 (150 kg).
Navigation fluviale ADN	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS asphyxiants. Classe 2. Etiquettes ADN 2.2. Code de classement 5A. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E0.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Prohibited (containing >3% w/w DMSO extract)

Annex II - Prohibited Substances

EU - REACH (1907/2006) - Annex Use restricted. See item 28. (L)

XVII - Restrictions on Certain

Dangerous Substances

EU - REACH (1907/2006) - Present (L)

Appendix 2 - Carcinogens:

Category 1B (Table 3.1) / Category

2 (Table 3.2)

EU - REACH (1907/2006) - List of Present

Registered Substances

2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve (CAS 111-76-2)

TEDX (The Endocrine Disruption Present

Exchange) - Potential Endocrine

Disruptors

EU - Cosmetics (1223/2009) - Solvent in oxidative hair dye products

Annex III - Field of Application Solvent in non-oxidative hair dye products

and/or Use

EU - Cosmetics (1223/2009) - 4.0 % MAC (Solvent in oxidative hair dye products)

Annex III - Maximum Authorised 2.0 % MAC (Solvent in non-oxidative hair dye products)

Concentration

EU - Cosmetics (1223/2009) - No use in aerosol dispensers (sprays)

Annex III - Other Limitations and

Requirements

EU - REACH (1907/2006) - List of Present

Registered Substances

distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Prohibited (containing >3% w/w DMSO extract)

Annex II - Prohibited Substances

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances Not Included in the Annex to Regulation 540/2011/EC	Not included in Annex I to Directive 540/2011/EC
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 28. (L)
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 2 - Carcinogens: Category 1B (Table 3.1) / Category 2 (Table 3.2)	Present (L)
1,1,1,2-Tetrafluoroethane (R134a) (CAS 811-97-2)	
EU - European Pollutant Release and Transfer Register (E-PRTR) (166/2006) - Threshold Quantities	100 kg/yr TQ (air in total mass with other Hydrogen fluorocarbons: HFC23, HFC32, HFC41, HFC4310mee, HFC125, HFC134, HFC152a, HFC143, HFC143a, HFC227ea, HFC236fa, HFC245ca and HFC365mfc)
EU - Fluorinated Gases (517/2014) - Market Restrictions	July 4, 2007: non-refillable containers July 4, 2007: non-confined direct-evaporation systems containing refrigerants July 4, 2007: windows for domestic use July 4, 2008: other windows July 4, 2006: footwear July 4, 2007: tires July 4, 2008: one component foams that contain fluorinated greenhouse gases with GWP of 150 or more (except when required to meet national safety standards) July 4, 2009: aerosol generators marketed and intended for sale to the general public for entertainment and decorative purposes and signal horns, that contain HFCs with GWP of 150 or more January 1, 2015: domestic refrigerators and freezers that contain HFCs with GWP of 150 or more January 1, 2022: refrigerators and freezers for commercial use (hermetically sealed equipment) that contain HFCs with GWP of 150 or more January 1, 2022: multipack centralised refrigeration systems for commercial use with a rated capacity of 40 kW or more (except in the primary refrigerant circuit of cascade systems where fluorinated greenhouse gases with a GWP of less than 1500 may be used) January 1, 2022: movable room air-conditioning equipment (hermetically sealed equipment which is movable between rooms by the end user) that contain HFCs with GWP of 150 or more January 1, 2025: single split air-conditioning systems containing less than 3 kg of fluorinated greenhouse gases, that contain, or whose functioning relies upon, fluorinated greenhouse gases with GWP of 750 or more January 1, 2020: extruded Polystyrene that contain HFCs with GWP of 150 or more (except when required to meet national safety standards) January 1, 2023: other foams that contain HFCs with GWP of 150 or more (except when required to meet national safety standards) January 1, 2018: technical aerosols that contain HFCs with GWP of 150 or more (except when required to meet national safety standards or when used for medical applications) (listed under Hydrofluorocarbons)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

15.2. Évaluation de la sécurité

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
Les principales références bibliographiques et sources de données	Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.
Procédure de classification	Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation.
Mode d'emploi	Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.